

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	SYLVIE D'AMOURS
Circonscription :	MIRABEL

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
La Fondation Émile-Z-Laviolette	16 novembre 2014
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Deux billets pour un spectacle de Louis-José Houde.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Soutenir la fondation à titre de députée de la circonscription de Mirabel, dans le cadre d'une activité-bénéfice.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Sylvie D'Amours	Date de la déclaration 2014-10-24
--	---